

**PROJET MARTELLY
DECLASSEMENT COMPLEMENTAIRE PAR ANTICIPATION D'UNE PARTIE DE LA
TRAVERSE DU RIOU BLANQUET ET DE LA PARCELLE BE 285**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Cette délibération s'inscrit dans le **cadre du projet de ZAC Martelly** auquel notre groupe est opposé pour des raisons de risques géologiques et financiers que nous avons régulièrement explicitées en conseil municipal.

La nouvelle Enquête Publique concernant ce déclassement est intervenue en plein été -du 1er au 15 juillet 2022 et **avec le minimum de publicité**.

Ce déclassement d'une voie communale relève de trois codes:

- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P),
- le Code de la Voirie Routière (CVR),
- le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA)

A ce titre, il nous semble que **ce projet de déclassement n'a pas anticipé les difficultés de circulation que va entraîner ultérieurement le projet Bouygues, ni l'impact de travaux pendant un minimum de six ans sur la vie économique du Centre-Ville.**

Pour ces raisons et en cohérence avec tous nos positionnements précédents, **nous votons contre le déclassement de cette partie de la Traverse du Riou Blanquet qui est indispensable à la circulation dans le Centre-ville**